

[Text]

Mr. Cole: Mr. Chairman, if it is done on a very informal basis with notification going to all the members so that everyone can be there, I do not think it is necessary at that time to have an official transcript.

The Chairman: I think we seem to have a consensus. We would have to change the wording of the motion.

Mr. Boudria: If we do not have a Subcommittee on Agenda and Procedure, then the whole committee deals with it. Having a motion seems to be redundant.

The Chairman: I agree with that. Should the committee decide that the system does not work, they can always implement a subcommittee to handle it.

Mr. Simmons: I move that the committee print 550 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*, as established by the Board of Internal Economy.

Mr. Horner: Mr. Chairman, could the clerk indicate to me whether most of the 550 copies printed go out, or do we usually have 300 left?

The Clerk: I understand most of them go out because they are circulated to Members of Parliament and also, I understand, to the Senate. Five hundred fifty would cover the minimum needs.

Motion agreed to

The Chairman: The next motion is that one transcript of all in camera meetings be produced and kept in the clerk's office for consultation and that all those transcripts be destroyed at the end of the session.

Mr. Horner: I so move.

Mr. Boudria: We ran into a problem with that in the last session. I do not remember how we resolved it, but at that time another clerk came to assist our then clerk because we had to iron out a procedure. We ran into some problems as to what constituted the proceedings of the committee. A very curious situation developed, as some of you might recall. We ran into a problem because something was recorded by our recording mechanism. Some members claimed that the committee had in fact adjourned and others claimed it had not. What had been recorded was utilized later as being the true transcript of the committee, which some were saying it was not. I just do not want to see it happen again. We did arrive at a consensus on how to deal with it. Perhaps we could seek advice from our clerk.

May I suggest, Mr. Chairman, that we keep that motion in abeyance for the beginning of the next meeting, so our clerk could perhaps go back into our records and see what we decided. It caused a tremendous difficulty for the chair in the last committee. I do not remember it well enough.

The Chairman: The only comment I can make on that, Mr. Boudria, is that in the five years I have been chairing, I really have not had a great deal of difficulty in this area. There may be an occasion, but "in camera", in my view, is

[Translation]

M. Cole: Monsieur le président, si nous agissons de manière tout à fait informelle en avisant, à l'avance, tous les membres afin que tous puissent être présents, je ne pense pas qu'il sera nécessaire de faire imprimer un procès-verbal officiel de nos délibérations.

Le président: Je pense qu'il y a consensus sur ce point. Il faudrait cependant modifier la proposition.

M. Boudria: Si nous ne créons pas un sous-comité du programme et de la procédure, ces questions-là seront réglées par l'ensemble du comité. En pareil cas, il me semble superflu de faire adopter une proposition en ce sens.

Le président: Je suis d'accord. D'ailleurs, le comité pourra toujours créer un sous-comité si la solution envisagée s'avère d'une application difficile.

M. Simmons: Je propose que le comité fasse imprimer 550 exemplaires des *Procès-verbaux et témoignages*, comme prévu par le Bureau de régie interne.

M. Horner: Monsieur le président, la greffière pourrait-elle nous dire si la plupart des 550 exemplaires imprimés furent effectivement distribués, ou s'il nous en reste normalement 300?

La greffière: Je crois savoir que la plupart d'entre eux sont distribués aux députés ainsi qu'aux sénateurs. Je pense que le chiffre de 550 est, à cet égard, un chiffre minimum.

La motion est adoptée

Le président: Aux termes de la prochaine proposition, le compte rendu des séances à huis clos serait imprimé et conservé au bureau de la greffière où il pourrait être consulté par les membres du comité. En fin de session, tous les procès-verbaux seraient détruits.

M. Horner: J'en fais la proposition.

M. Boudria: Pendant la dernière session, cela nous a créé des problèmes. Je ne me souviens pas comment nous avions résolu le problème, mais je me souviens qu'un autre greffier était venu aider notre greffière pour régler les problèmes de procédure. Nous ne parvenions pas à nous entendre sur ce qui constituait les délibérations du comité. Cela avait entraîné une situation très curieuse dont certains d'entre vous se souviennent sans doute. Le problème provenait du fait que certains propos avaient été enregistrés. Or, certains membres du comité soutenaient que la séance avait été levée, alors que certains autres prétendaient le contraire. Or, par la suite, cet enregistrement a servi à établir le procès-verbal des délibérations du comité ce qui, aux yeux de certains, était tout à fait contestable. Je ne voudrais pas que cela se reproduise. Nous avons dégagé un consensus sur la manière de procéder. Peut-être pourrions-nous demander l'avis de notre greffière.

Monsieur le président, je pense que cette proposition devrait être suspendue jusqu'au début de notre prochaine séance, afin que notre greffière puisse consulter nos archives et voir comment la question avait été tranchée. Je me souviens que cela avait créé d'énormes difficultés pour la présidence du dernier comité. Mais certains items m'échappent.

Le président: Monsieur Boudria, je peux vous dire que je préside ce comité depuis cinq ans et que cette question n'a vraiment jamais créé de difficulté. Oui, bien sûr, cela a pu se passer mais, à mon avis, le «huis clos» c'est le «huis clos». Il